

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal Loos -
Haubourdin
Séance du 16 décembre 2022**

Délibération n°2022-12-16-03

Conseillers en exercice : 8

Présents : 6

Excusés : 0

Absents : 2

**Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des besoins non
permanents pour faire face à un besoin lié à
un accroissement temporaire d'activité**

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renforcement de l'équipe des agents d'entretien au sein du Centre Aquatique Neptunia pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en application de l'article 3 -1 ° de la loi n° 84-53 précitée.

A ce titre, seront créés :

- 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique, catégorie C, 1^{er} échelon, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité

Date d'envoi et de réception en préfecture : 20/12/2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 20/12/2022

Le Président
Pierre BEHARELLE